



# I. TERMES DE REFERENCE - ETUDE D'IMPACT DU PROGRAMME CONCERTÉ PLURI-ACTEURS CONGO BRAZZAVILLE

---

La participation des sociétés civiles organisées dans l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des politiques publiques est une condition nécessaire et reconnue par les politiques de coopération internationale, pour une meilleure efficacité de l'aide internationale dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales et économiques.

Pour répondre à ces enjeux de renforcement des organisations de la société civile (OSC) dans leur capacité à dialoguer avec les pouvoirs publics, le ministère des Affaires étrangères français a créé l'instrument « Programme Concerté Pluri-acteurs » (PCPA) au début des années 2000. Fondés sur les principes d'une concertation à 4 entre acteurs publics et de la société civile de deux pays partenaires, les PCPA visent le renforcement des OSC afin de mieux dialoguer avec les pouvoirs publics et d'être reconnues comme actrices de développement dans leur pays, conforté par les liens tissés avec des OSC françaises. Leur mode de fonctionnement repose sur une gouvernance propre et une organisation basée sur une gestion participative, démocratique et transparente.

Sept PCPA ont vu le jour jusqu'à présent : en Algérie, en Bulgarie-République de Moldavie et Roumanie, au Cameroun, au Congo, en Guinée, au Maroc et en Tunisie. Si tous ces programmes répondent à une volonté commune de rénover les pratiques de coopération et de se donner les moyens d'instaurer un dialogue durable et constructif entre société civile et pouvoirs publics, ils s'inscrivent dans des contextes politiques et des défis pour la société civile très différents.

Les termes de référence ci-dessous concernent l'étude d'impact du PCPA Congo (2008 – 2021). Ce programme a été initié en 2008, ses phases précédentes ont fait l'objet d'une évaluation en 2010, 2013 et 2017. La dernière phase vise à :

- consolider les dynamiques de la société civile ;
- poursuivre le renforcement des OSC ;
- définir une suite en termes de gouvernance voire d'actions mutualisées.

Cette étude d'impact prendra en compte les données du suivi-évaluation en continu mis en place lors de la phase précédente, les résultats des différentes capitalisations effectuées ; elle pourra aussi s'appuyer sur les résultats, connus en janvier 2020 d'une capitalisation portant sur l'ensemble des PCPA actuels ou passés, commanditée par l'AFD, et qui documente leurs points communs et divergents sur cinq champs : (i) les prérequis, (ii) le membership, (iii) la gouvernance, (iv) la communication et valorisation, (v) les stratégies de pérennisation. Les champs iii, iv et v pourront être particulièrement utiles.

Cette étude doit permettre de mesurer et documenter les acquis du programme, d'en apprécier l'impact, et, de pouvoir donner au comité de pilotage des clés de compréhension

à un an du terme pour permettre d'accentuer certains aspects révélés par les indicateurs d'impacts.

## **1.1 Présentation succincte du CFSI**

### **1.1.1. Mission, objectifs du CFSI**

Le Comité Français pour la Solidarité Internationale ([www.cfsi.asso.fr](http://www.cfsi.asso.fr)), association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, regroupe 24 organisations agissant pour la solidarité internationale et nationale. Les membres du CFSI et leurs partenaires des pays du Sud agissent sur les enjeux actuels suivants :

- la solidarité internationale pour promouvoir le socle des droits et agir pour des transitions économiques, sociales et environnementales ;
- la coopération de territoire à territoire sur des enjeux partagés ;
- la participation à la construction de la démocratie par des mises en réseaux pluri-acteurs afin d'assurer durablement les conditions d'une vie digne et de préserver la planète.

Convaincu du rôle moteur des organisations de la société civile pour impulser les changements sociétaux, le CFSI appuie des projets menés par des associations dans différents pays, partenaires ou non de ses membres. Ces organisations locales trouvent des solutions pour influencer sur les politiques et améliorer la situation des plus pauvres. Le CFSI soutient des dispositifs collectifs qui leur permettent de s'organiser, renforcer leurs compétences, gagner en autonomie et être les acteurs de leur propre développement.

Le CFSI se mobilise autour des trois métiers suivants :

- l'animation de réseaux d'échanges et d'espaces collectifs autour d'un thème sectoriel ou géographique ;
- la mobilisation de ressources financières pour accompagner des initiatives et des organisations soutenues par ses membres et/ou leurs partenaires ;
- la production et la diffusion de connaissances issues de ses programmes et des expériences de ses membres pour sensibiliser d'autres réseaux, des non-convaincus et interpeller les décideurs politiques et économiques.

## **1.2 Descriptif de l'action**

### **1.2.1 Le dispositif des PCPA**

La gouvernance des PCPA est fondée sur un principe d'adhésion volontaire des organisations de la société civile qui implique des droits et des devoirs. Chaque programme s'est doté d'une charte et d'un règlement intérieur élaborés lors de la première assemblée plénière qui réunit tous les acteurs. Cette charte constitue la vision partagée du programme en posant ses valeurs, ses objectifs et ses principes.

La conduite du programme est confiée à un comité de pilotage, élu par les membres de l'assemblée plénière. Aux élus, s'ajoutent les membres de droit qui sont le représentant de l'ONG garante (ici : le CFSI), également responsable au plan administratif et financier, ainsi que les autorités des pays dans lesquels sont mis en œuvre les programmes concertés et les représentants de l'Ambassade de France et de l'AFD (observateur).

Dans leur mise en œuvre, les PCPA sont dotés d'outils visant à renforcer les capacités des différents acteurs et à aider à leur mise en réseau. Cela comprend des activités transversales (dispositifs d'information et d'animation, de formation, d'évaluation, de capitalisation, de concertation ; espaces de concertation locaux, régionaux, thématiques, commissions de travail,...) et des fonds d'appui à projets. Autant de modalités qui constituent des espaces pratiques de concertation et visent à développer une nouvelle structure de transparence et d'efficacité.

Différents fonds sont ainsi dédiés au soutien des organisations de la société civile dans le développement de leurs projets, dans des approches collectives sur des thématiques

précises afin de pouvoir avec ou sans les pouvoirs publics porter des projets de concertation, ou encore, construire des actions de plaidoyer.

### 1.2.2 Le PCPA Congo - [www.pcpacongo.org](http://www.pcpacongo.org)

Le CFSI et le FJEC (Forum des jeunes entreprises du Congo) ont mis en œuvre de 2004 à 2006 le programme « Dialogue citoyen ». Ce programme a créé des espaces de dialogue sécurisé entre société civile et pouvoirs publics congolais et permis à des OSC d'être associées à la préparation du premier Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Au vu de ses résultats, le ministère français des Affaires étrangères et le CFSI ont fait le choix de lancer un PCPA au Congo. Préparé en 2007 à partir d'un diagnostic partagé des forces et faiblesses des OSC congolaises, produit par des ateliers participatifs ayant regroupé une centaine d'organisations et deux ministères techniques congolais, le PCPA Congo a été conçu avec une première phase de 5 ans, incluant une phase pilote réalisée entre 2008 et 2010, une phase dite « programme » de 2010 à 2013, une seconde phase de consolidation de 2014 à 2018 et une dernière phase (2019-2021).

Le PCPA Congo a pour objectif général de participer à la lutte contre la pauvreté et contre les inégalités au Congo Brazzaville, par le renforcement de la société civile congolaise dans sa capacité à participer à l'élaboration et au suivi de dialogues de politiques publiques davantage en conformité avec les besoins réels des populations.

Entre 2014 et 2018 le PCPA s'est fixé pour objectifs :

- le renforcement de la crédibilité et de l'efficacité des organisations de la société civile par différents mécanismes (formations, outils d'autodiagnostic, accompagnement au montage et à la gestion de projets autour de stratégie de renforcement qu'elles ont-elles-mêmes définies) ;
- le soutien à des projets en consortium menés entre OSC sur les sujets de leurs compétences, pour gagner en expertise, apporter un service aux populations, défendre les droits humains et porter des stratégies de plaidoyer ;
- le développement du dialogue entre les OSC et les pouvoirs publics à travers la mise en œuvre conjointe de projets de développement au niveau local et à travers des réunions de concertation avec les pouvoirs publics locaux sur la mise en œuvre de la décentralisation au Congo.

Durant cette phase, le programme a expérimenté le développement de l'approche basée sur les droits en direction de groupes vulnérables ; il a pâti de difficultés budgétaires et de la crise politique et économique qui l'ont empêché de consolider cinq plates-formes thématiques et l'émergence de leaders associatifs.

La phase de sortie (2019 – 2021) vise à :

- accompagner des plans d'actions locaux de renforcement des OSC ;
- consolider des dynamiques collectives entre OSC et expérimenter des stratégies d'influence des politiques publiques ;
- pérenniser les acquis du PCPA (capitalisation, visibilité des OSC, services rendus, gouvernance collective).

Le PCPA Congo est mis en œuvre dans les départements de la Bouenza, de Brazzaville, de la Cuvette, du Niari, des Plateaux, de Pointe Noire et de la Sangha.

### 1.2.3 Les partenaires et bénéficiaires

La notion de partenaires locaux correspond dans un PCPA à ses membres. La phase actuelle du PCPA mobilise 147 membres : 118 OSC congolaises (associations de base, ONG, syndicats, collectifs, réseaux) 19 OSC françaises (ONG, syndicat, réseaux) ; 6 collectivités locales congolaises, 3 ministères congolais (du Plan, des Affaires sociales et des Affaires étrangères) et le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères. Les pouvoirs publics sont membres de droit.

Le programme vise plus de 700 OSC congolaises à travers les projets cofinancés et les activités transversales et plus de 100 pouvoirs publics à différents échelons (local, départemental, national). Il compte 270 000 bénéficiaires.

#### 1.2.4 Organisation interne et partenariale

Le PCPA Congo est doté d'une gouvernance (Assemblée plénière et Comité de pilotage) et d'une cellule exécutive. L'ensemble des membres s'engagent à respecter le règlement intérieur et la charte du programme, adoptés en Assemblée plénière. Conformément à ce règlement, l'assemblée plénière de novembre 2017 a élu un nouveau comité de pilotage pour la durée de la phase de sortie du PCPA.

Cette procédure a conduit à l'élection de 11 membres : sept organisations congolaises de la société civile, 1 collectivité territoriale et 3 OSC françaises. Sont également membres de droit un représentant du CFSI en tant qu'ONG garante, les pouvoirs publics congolais et français membres du programme. L'AFD et l'Union européenne y siègent avec statut d'observateur.

La cellule exécutive est composée de 9 salariés congolais :

- une coordinatrice de la cellule exécutive au Congo ;
- deux responsables de composante (un dédié au projet d'approche basé sur les droits en direction des groupes vulnérables et aux dynamiques locales, un sur les dynamiques collectives nationales et les formations) ;
- trois animateurs locaux (un pour Brazzaville, un pour le Niari - la Bouenza et Pointe Noire, un pour la Cuvette, les Plateaux et la Sangha) ;
- un secrétaire-comptable ;
- une chargée de valorisation (communication et capitalisation) ;
- un logisticien.

Le CFSI, en tant qu'ONG garante auprès de l'AFD, a pour sa part un équivalent temps plein qui mobilise plusieurs personnes afin d'assurer le suivi général du programme (thématique, administratif et financier) et l'animation du volet France.

#### 1.2.5 Présentation synthétique de la logique d'intervention

**Objectif global :** contribuer au renforcement de la société civile congolaise engagée dans la lutte contre les inégalités et la pauvreté, à sa reconnaissance et à sa capacité de dialogue avec les pouvoirs publics.

**Indicateur(s) d'impact du projet :** au moins un tiers des membres du PCPA sont engagés dans des cadres de concertation collectifs qui dialoguent avec les pouvoirs publics

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : renforcer les capacités collectives d'action et de dialogue des OSC avec les pouvoirs publics.

Indicateur(s) d'atteinte de l'objectif spécifique : dans au moins 7 territoires, des pouvoirs publics, déconcentrés ou décentralisés sont à l'initiative de rencontres avec les OSC de leur territoire.

Résultat 1.1. : des dynamiques collectives inter-associatives et de concertation sont consolidées et capables de perdurer.

Indicateur(s) de résultats de l'objectif spécifique chiffrés et cibles visées : 10 dynamiques locales, nationales ou cadres de concertation territoriaux définissent et atteignent leurs objectifs en commun et définissent des stratégies d'action pour l'après PCPA.

Principales activités prévues :

- définition de plans d'action par des dynamiques locales et nationales ;
- lancement d'un fonds d'appui destiné aux dynamiques locales et contractualisation avec les dynamiques nationales ;
- accompagnement des dynamiques ; forum de bilan des dynamiques.

Indicateurs de suivi des activités chiffrés et cibles visées : au moins 10 plans d'action sont définis par des dynamiques collectives et sont soutenus

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : créer les conditions de pérennisation de la dynamique du PCPA

Indicateur(s) d'atteinte de l'objectif spécifique : un collectif d'OSC élabore un plan d'action permettant de poursuivre certaines fonctions du PCPA et négocie son financement avec des bailleurs.

Résultat 2.1. : les associations membres sont collectivement plus autonomes pour initier et conduire des actions qui contribuent à renforcer leurs capacités individuelles et collectives.

Indicateur(s) de résultats de l'objectif spécifique chiffrés et cibles visées : dans au moins 5 localités, les OSC conçoivent et déroulent un programme de renforcement de capacités fondé en partie sur l'échange entre pairs. 25 associations et 250 de leurs membres y participent.

Principales activités prévues :

- définition collectives des besoins prioritaires en renforcement des capacités et d'autonomie des OSC ;
- mise en œuvre de formations locales, échanges d'expériences et coaching entre pairs ; formations interdépartementales ;
- mise en place d'un fonds d'appui inter-OSC.

Indicateurs de suivi des activités chiffrés et cibles visées : au moins 300 personnes participent à 15 formations et temps d'échanges.

Résultat 2.2. : les acquis essentiels du PCPA en termes d'image, de méthode et d'organisation sont pérennisés.

Indicateur(s) de résultats de l'objectif spécifique chiffrés et cibles visées : un collectif d'OSC se constitue pour maintenir une interface commune aux OSC congolaises ; les outils produits par le PCPA et un support présentant ses principaux résultats sont diffusés et rendus durablement accessibles.

Principales activités prévues :

- valorisation et capitalisation des outils et méthodes du PCPA ;
- étude d'impact du programme ;
- mise sur pied d'une gouvernance collective avec volonté de reprendre les fonctions principales du PCPA.

Indicateurs de suivi des activités chiffrés et cibles visés : outil de valorisation du PCPA et diffusion auprès de 200 structures ; étude d'impact ; PV constitutif de la gouvernance collective.

#### 1.2.6 Budget total et plan de financement

Le budget total du programme s'élève à **2 493 650** €. Le plan de financement est le suivant :

Origine des ressources	Montant total	Pourcentage du budget total
Agence française de développement	1 860 000 €	74,59%
Fonds privés du CFSI	150 000 €	6,02%
Valorisation d'origine privée	99 900 €	4,01%
Apports des partenaires locaux	153 850 €	6,17%
Union européenne (IEDDH)	233 000 €	9,22%

L'ensemble de ces financements sont acquis.

## 2. L'ETUDE D'IMPACT EN CONTINU

### 2.1 Justificatif de l'exercice

#### 2.1.1 Origine de la demande

Le PCPA Congo est entré en janvier 2019 dans sa dernière phase, aussi appelée phase de sortie ou phase d'envol. La phase 2 (2014 à 2018) était axée sur le renforcement individuel et collectif des OSC, sur leurs capacités à dialoguer avec les pouvoirs publics et sur leurs capacités à influencer sur le développement local. Autant d'éléments que la phase de sortie s'efforce de consolider et d'approfondir, d'autant que le PCPA a ré-ouvert les adhésions à de nouveaux membres, fin 2017. Le comité de pilotage a souhaité doter le programme d'une stratégie de communication visant à mieux valoriser l'engagement de la société civile comme partenaires de développement envers les pouvoirs publics comme envers les populations locales. Le programme expérimente également depuis avril 2017 l'accompagnement de 60 membres dans une démarche d'approche basée sur les droits en accompagnement de plusieurs groupes vulnérables (femmes victimes de violences, enfants et jeunes marginalisés, populations autochtones, personnes vivant avec le VIH, personnes vivant avec handicap).

Le programme s'est engagé vis-à-vis de l'AFD à :

- poursuivre un dispositif d'évaluation en continu afin de mesurer les effets du programme en continu, en adaptant le cas échéant les indicateurs ;
- mener une évaluation d'impact finale en dernière année du programme ;
- mesurer un certain nombre d'impacts, notamment en termes de structuration collective de la société civile, avancées dans le dialogue entre société civile et pouvoirs publics et d'avancées en termes de politiques publiques permises par le programme ; l'impact sur les bénéficiaires finaux des projets soutenus devra également être pris en compte.

Ces engagements doivent permettre de mesurer en fin de phase (2019-2021) les résultats produits, tout en prenant en compte le fait qu'il s'agit d'un programme complexe de renforcement d'acteurs, mais qui se doit aussi de rendre visible ces résultats.

Concernant le suivi évaluation et la capitalisation

Durant la phase précédente (2014-2018), le programme s'est doté d'un dispositif de suivi-évaluation (DSE) permettant aux animateurs comme aux membres, directement concernés par des actions de renforcement de capacités ou bénéficiaires de projets, de suivre les indicateurs suivants illustrant les objectifs recherchés :

- (1) la gouvernance interne et l'identité organisationnelle d'au moins 20 % des OSC congolaises membres du PCPA sont améliorées/construites ;
- (2) au moins 20 cadres militants (« animateurs associatifs ») émergent, voient leurs capacités renforcées et sont capables de porter durablement ces dynamiques associatives (gouvernance interne, identité organisationnelle) ;
- (3) les membres des consortiums harmonisent et appliquent les bonnes pratiques associatives (transparence, redevabilité, renforcement mutuel, solidarité, équité, gouvernance partagée, vision partagée, intégrité) ;
- (4) les pouvoirs publics reconnaissent les plates-formes thématiques, réseaux, consortiums comme acteurs pouvant contribuer aux politiques publiques ;
- (5) les pouvoirs publics locaux et les populations reconnaissent les OSC comme acteurs de développement ;
- (6) les capacités opérationnelles des OSC impliquées sont renforcées.

Les missions de suivi-évaluation et comptes rendus semestriels de la cellule exécutive ont permis de constater des avancées relatives aux pratiques associatives, à la gouvernance interne et aux capacités organisationnelles des OSC membres. Des indications se trouvent également dans les rapports finaux de projet, surtout pour les départements Pointe noire, Bouenza et Niari, où l'animateur a insisté pour que soient remplies une colonne « effets » pour chaque groupe de réalisations (activités)/objectif.

A noter une forte progression dans la capacité des OSC impliquées à travailler collectivement. Concernant les relations avec les pouvoirs publics, le dialogue a progressé au niveau local ainsi que l'appropriation de certaines politiques publiques. Cependant, la marge de progression demeure importante en termes de reconnaissance des OSC par les pouvoirs publics comme acteurs pouvant contribuer aux politiques publiques et même, dans la capacité des OSC à analyser et peser sur une politique publique nationale.

Aussi, la capitalisation a porté sur les pratiques de concertation entre acteurs et a donné lieu à une analyse des pratiques (juin 2013), puis à un guide à l'intention des OSC (décembre 2018).

*Concernant le suivi évaluation* : Partant de ces analyses et des enjeux de la dernière phase, le canevas du DSE établi lors de la phase 2 sera repris et adapté aux nouveaux indicateurs de la phase. Une méthode sera construite permettant au COPIL, qui se réunit tous les semestres, de disposer d'un outil de pilotage « vivant », permettant de mesurer par des outils limités en nombre et simples d'appropriation, le chemin parcouru pour l'atteinte des objectifs et de définir clairement les responsabilités de celles et ceux devant renseigner les indicateurs et selon quelle périodicité.

L'adaptation du DSE à cette phase de sortie est confiée à la cellule exécutive et au CFSI. Elle est par conséquent exclue de la mission relative à la réalisation de l'étude d'impact.

### 2.1.2 Objectifs de l'étude d'impact

Pour répondre aux constats et enjeux explicités ci-dessus, le PCPA Congo souhaite lancer une étude d'impact qui portera sur les derniers dix-huit mois. C'est un exercice qui vise plusieurs objectifs :

- donner à voir les résultats et effets du programme en portant un regard critique sur ses choix (gouvernance, appuis méthodologiques,...) à destination des principales parties prenantes (cellule exécutive locale, CFSI, bailleurs, membres du programme, partenaires et associés) ;
- nourrir la réflexion menée au sein de l'AFD et des ONG sur l'adéquation entre ce type de programme et la mesure de leurs impacts et effets. Les problématiques liées à la définition des indicateurs d'impact et ses résultats seront partagés avec l'AFD.

## 2.2 Objet de l'étude d'impact en continu

L'étude d'impact devra porter sur les trois éléments suivants :

- **Les dynamiques collectives que le PCPA a contribué à renforcer** : lesquelles ? pourquoi ? avec quels résultats (entre OSC, mais aussi, en termes d'impact socio-économiques sur les bénéficiaires des actions) ? quelle pérennité possible ? Quelles alliances aujourd'hui et futures ?  
Quel impact des collaborations entre organisations congolaises et françaises ?  
L'appui à la structuration de différents collectifs et plateformes au niveau local (ex : cacao – Sangha ; agriculture – Niari) et national (ex : plate-forme dette ; réseau des association des consommateurs) fera partie des processus étudiés.
- **Le dialogue avec les pouvoirs publics, au niveau local, national** : qui en a l'initiative ? Quels intérêts communs ? Quelle contribution à l'action publique ? Aux politiques publiques ? En quoi l'approche par les droits a-t-elle diversifiée les stratégies d'influence des OSC auprès des pouvoirs publics ?
- **L'impact du PCPA sur l'émergence de leaders locaux** : lesquels ? comment ?  
Quelle prise en compte du genre et de la jeunesse ?

Les indicateurs d'impact devront être identifiés avec le comité de suivi en début de processus avec l'appui du/des consultant(s) afin de faire l'objet de mesures à différents moments de la mission.

## **2.3 Méthodologie**

### **2.3.1 Un comité de suivi**

L'étude sera pilotée par un comité de suivi dont les membres sont nommés par le comité de pilotage. Ce comité se réunira au Congo, ou échangera par mail ou via skype. Il est composé de représentants du comité de pilotage français et congolais et de la cellule exécutive du programme. Le comité de suivi sera responsable de l'instruction des offres et du choix du prestataire. Il assurera également la validation de la note de cadrage de l'étude et celle des rapports provisoires. Ses membres participeront à la restitution finale de l'étude d'impact avec le comité de pilotage du programme.

### **2.3.2 Déroulement**

L'étude se déroulera sur une période de 21 mois, de mars 2020 à décembre 2021. Elle commencera par une phase d'analyse documentaire et de cadrage à Paris, avec le CFSI. Au terme de cette première étape, le consultant effectuera une première mission au Congo, fin mars 2020, pour rencontrer les principales parties prenantes (comité de pilotage du programme, cellule exécutive et autres personnes ressources). A l'issue de cette mission, il produira une note de cadrage. Cette note présentera la méthodologie précise qu'il compte appliquer pour répondre aux objectifs de l'exercice. Elle devra être validée par le comité de suivi. Elle pourra comprendre le fait de travailler sur un échantillon d'OSC.

L'étude se déroulera ensuite en France et au Congo selon le calendrier défini dans la note de cadrage.

### **2.3.3 Livrables**

Outre la note méthodologique, le consultant fournira un rapport intermédiaire de 20-25 pages ainsi qu'un résumé. Le rapport final (maximum 50 pages, hors annexes) comportera des recommandations pour l'après-PCPA et un résumé de 2-3 pages. Un support permettant sa présentation (type : powerpoint) est également prévu en vue de sa présentation à l'Assemblée plénière du PCPA. Le CFSI pourra utiliser ce support pour communiquer sur l'impact du PCPA, ou s'en saisir pour rédiger un document de communication sur l'impact du programme.

## **2.4 Moyens**

### **2.4.1 Humains (expertise externe)**

Pour des raisons d'indépendance et d'externalité de cet exercice, les personnes adhérentes ou salariées d'organisations membres du programme ne peuvent pas concourir à cet appel.

L'étude d'impact en continu sera réalisée par un ou deux consultants, qui peuvent être des consultants individuels, membres d'une association ou d'un bureau d'études. Le consultant devra avoir les qualités suivantes :

- expérience éprouvée en mesure d'impacts et d'effets sur des sujets quantifiables ou non (dynamiques collectives, processus, renforcement de capacités, etc.) ;
- très bonne connaissance du milieu des organisations de la société civile dans différents contextes culturels ;
- si possible bonne connaissance de la société civile congolaise et du contexte sociopolitique congolais ;
- compétences sur les enjeux du renforcement des sociétés civiles dans la perspective



- du dialogue avec les pouvoirs publics ;
- compétences sur la question du développement de la concertation entre organisations de la société civile ;
  - capacités à explorer des programmes complexes à acteurs multiples et à animer des réunions pluri acteurs.

Une disponibilité perlée et rapide est requise.

#### 2.4.2 Budget

L'estimation du coût de l'évaluation est fixée à 43 000€. Ce montant inclut un minimum de 50 jours d'expertise.

## 2.5 Calendrier indicatif de l'évaluation

Validation des TDR par le comité de suivi, puis par le COPIL : octobre 2019  
Diffusion de l'appel à candidature : 10 novembre 2019  
Date limite de dépôts des offres : 2 janvier 2020  
Entretiens de sélection : semaine du 13 janvier 2020  
Réponses données aux consultants : 25 janvier 2020  
Entretien à Paris avec les sélectionnés : du 7 au 14 février 2020  
Mise en œuvre de l'évaluation : 1<sup>er</sup> mars 2020–31 décembre 2021  
Remise du rapport final : septembre 2021.  
Restitution finale à l'assemblée plénière du programme : novembre 2021.

## 2.6 Candidature

Le dossier de candidature est composé de :  
Un curriculum vitae  
Une note méthodologique incluant un calendrier  
Une offre financière  
La déclaration d'intégrité (jointe à ces termes de référence)

Le dossier est à envoyer par courrier électronique à : [frey@cfsi.asso.fret](mailto:frey@cfsi.asso.fret)  
[coord\\_pcpacongo@yahoo.fr](mailto:coord_pcpacongo@yahoo.fr) avec la référence « Etude d'impact PCPA Congo ».

## Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : \_\_\_\_\_ (le "Marché")

A : \_\_\_\_\_ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :

2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> ;

2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

i. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;

ii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom :                      En tant que :

Signature :

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de

En date du :              jour de :